ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Attaques racistes contre Kylian Mbappé et les joueurs de l'équipe de France

Question écrite n° 16863

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la récurrence des attaques racistes visant les joueurs de l'équipe de France de football et sur les moyens mis en œuvre par la Fédération française de football et par l'État pour les protéger. À l'occasion du huitième de finale de la Coupe du monde 2026 opposant la France au Paraguay, l'ancien gardien de but paraguayen José Luis Chilavert, présent lors de la Coupe du monde 1998, avait qualifié publiquement l'équipe de France de « sélection africaine » avant la rencontre. Au lendemain de la défaite paraguayenne, la sénatrice Céleste Amarilla, membre du Parti libéral radical authentique, a publié sur le réseau social X une série de messages ouvertement racistes à l'encontre de Kylian Mbappé, le qualifiant de « Camerounais colonisé, faisant semblant à fond d'être Français », avant de le comparer, lui et son équipe, à des animaux en des termes profondément déshumanisants évoquant la consommation de noix de coco. Confrontée à la réponse indignée du capitaine des Bleus, la sénatrice a persisté et publié une lettre ouverte dans laquelle elle a retourné l'accusation en parlant de « violence de genre pure et dure » et en exigeant des excuses, sans jamais revenir sur le caractère raciste de ses propos initiaux, qu'elle a justifiés par la référence à son propre métissage. Dans un média, elle a affirmé que pour sa génération, traiter quelqu'un de « nègre de merde » était une habitude. Le Président de la République a apporté son soutien au capitaine des Bleus face à ces attaques racistes. Le gouvernement paraguayen s'est désolidarisé de sa sénatrice et le président de la FIFA, Gianni Infantino, a lui-même condamné sans équivoque ces propos. La Fédération française de football a, pour sa part, annoncé un signalement au parquet à des fins de poursuites judiciaires, rappelant que de tels propos sont délictueux et condamnables où qu'ils soient tenus. Même si ces déclarations ont suscité une vague de condamnations, ces faits ne constituent malheureusement pas un cas isolé. Kylian Mbappé avait déjà été la cible d'insultes racistes après avoir manqué un tir au but lors de l'Euro 2020. De même, à la suite du sacre mondial de l'équipe de France en 2018, plusieurs personnalités publiques avaient réduit cette victoire à celle d'une « équipe d'Afrique », niant de fait la nationalité française de la majorité de ses joueurs. Le procédé rhétorique employé par José Luis Chilavert avant le match contre le Paraguay s'inscrit directement dans la continuité de ce discours, révélant la persistance d'un racisme décomplexé qui vise spécifiquement les sportifs français d'origine étrangère. Face à la répétition et à l'internationalisation de ces attaques, qui émanent désormais y compris de responsables politiques étrangers en exercice, M. le député souhaiterait savoir quels dispositifs juridiques et diplomatiques sont mobilisés par l'État pour garantir une protection effective des joueurs français et quelles suites concrètes peuvent être données au signalement engagé par la Fédération française de football. Il lui demande quelle coordination existe avec la FIFA pour que de tels agissements donnent lieu à des sanctions, notamment à l'égard de personnalités accréditées comme José Luis Chilavert. Il souhaiterait également connaître les mesures envisagées pour renforcer, en amont des grandes compétitions, la prévention et la surveillance des discours de haine visant les joueurs sur les réseaux sociaux, ainsi que les dispositifs d'accompagnement psychologique et juridique mis à leur disposition. Enfin, il lui demande si une réflexion est engagée pour porter, au niveau européen et international, une harmonisation des sanctions applicables aux discours racistes tenus dans le cadre du sport.

Données clés

Auteur : M. Alexis Corbière
Circonscription : Seine-Saint-Denis (7e circonscription) - Écologiste et Social

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE16863

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16863
Rubrique : Discriminations
Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 juillet 2026, page 6564